

CHARTRE VILLE – HANDICAP

Pour l'intégration des personnes en situation de handicap





UN ENGAGEMENT POLITIQUE

- La ville de Biscarrosse a pour ambition de créer un cadre de vie accueillant et adapté dans lequel chaque habitant ou résident de passage, trouvera un environnement de qualité et les conditions de son épanouissement.
- Aujourd'hui le handicap doit être abordé à travers le concept de l'accessibilité universelle comme une question de société ayant pour objectif de favoriser le mieux vivre ensemble.
- C'est dans ce cadre que la ville a décidé d'engager l'élaboration d'une « Charte Ville Handicap » afin de répondre, au-delà de la réglementation, aux attentes des personnes en situation de handicap dans les domaines de la voirie, les transports, l'enfance, l'éducation, la jeunesse, l'emploi, l'habitat, la santé, la culture, les sports, les loisirs, le tourisme.....

DEFINITION DU HANDICAP

- ❑ Au sens de la loi du 11 février 2005, constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement en raison d'une altération substantielle, durable et définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant
- ❑ La compréhension et l'acceptation des différences sont au cœur de la politique de la ville.
- ❑ Le partage du quotidien, le même accueil de qualité pour tous, l'intégration dans toutes les activités proposées, l'autonomie de vie, sont des objectifs qui doivent être recherchés en permanence.

CHARTRE VILLE HANDICAP

- La Charte Ville Handicap et son programme d'actions a fait l'objet d'échanges et de concertation avec les associations et les acteurs locaux qui accompagnent les personnes concernées et leurs familles ainsi que des personnes porteuses de handicap.

**Placer le
handicap en
position
dynamique**

**Favoriser la
mixité et les
échanges**

**Définir les
conditions
d'efficacité**

INFORMATIONS – SENSIBILISATIONS - COMMUNICATIONS

INFORMATIONS

- ❑ Renforcer l'accès aux droits par une information claire et accessible, facile à lire et à comprendre en développant des actions partenariales avec différentes institutions.

SENSIBILISATION

- ❑ Mener des actions de sensibilisation aux différents handicaps, par différents moyens : articles, expositions, évènementiels, pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.

COMMUNICATIONS

- ❑ Communiquer sur les questions liées au handicap et les actions menées par la ville.
- ❑ Faire connaître les associations œuvrant pour les personnes handicapées et/ou famille d'enfant en situation de handicap.

➤ Actions

- Adapter l'information de la ville à tout type de handicap.
- Développer le site internet de la ville et inclure un onglet handicap où l'on pourrait trouver toutes informations sur les prestations sociales, les subventions et aides, les adresses des institutions, associations, les lieux et activités accessibles, les places de stationnement répertoriées.....
- Proposer des sous-titrages des vidéos réalisées par la ville
- Traduire en langue des signes et en sous-titrages les démarches liées aux actes d'état civil via des vidéos sur le site de la ville.
- Assurer la diffusion d'informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes handicapées, par voie de guide d'informations, articles, affichages ou autres supports adaptés, de point d'accueil, d'orientation.